

Conseil communal du 28 mars 2022

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

2. Comptabilité communale – Procès-verbal de situation de caisse du 31.12.21 - Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 31 décembre 2022 laissant apparaître les montants suivants :

Compte courant Belfius : 310.836,64 €

Compte courant BPOST : 2.617,89 €

Compte courant ING : 1.016.294,91 €

Compte courant BNP Paribas : 18.803,96 €

Compte Terminal 9719 : 2.979,10 €

Compte provision CEME : 5.000 €

Belfius Tre@sury + : 1.790.000 €

Belfius Tre@sury Spécial : 400.029,08 €

CPH Business : 175.003,43 €

Avoir justifié : 3.721.565.01 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

3. Comptes – Exercice 2021 - Approbation

L'assemblée se propose d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 comme suit :

Bilan	ACTIF	PASSIF
	82.682.141,30 €	82.682.141,30 €

<i>Compte de résultats</i>	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	14.913.831,27 €	15.123.987,46 €	210.156,25 €
Résultat d'exploitation (1)	17.629.999,25 €	18.547.297,05 €	919.297,80 €
Résultat exceptionnel (2)	980.747,58 €	2.146.701,20 €	1.165.953,62 €
Résultat de l'exercice (1+2)	18.608.746,83 €	20.693.998,25 €	2.085.251,42 €

Le compte de l'exercice 2021 présente un boni budgétaire de 492.990,64 € au service ordinaire et un mali de 4.767.938,41 € au service extraordinaire.

L'excédent comptable s'élève, quant à lui, à 798.375,76 € à l'ordinaire et à 5.426.694,81 € à l'extraordinaire.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

4. Modifications budgétaires n°1 – Services ordinaires et extraordinaires – Exercice 2022

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.645.457,93	5.824.358,84
Dépenses totales exercice proprement dit	15.597.027,24	5.832.538,37
Boni / Mali exercice proprement dit	48.430,69	-8.179,53
Recettes exercices antérieurs	628.293,28	5.524.340,45
Dépenses exercices antérieurs	54.833,90	5.670.647,14
Prélèvements en recettes	0,00	953.482,78
Prélèvements en dépenses	460.000,00	789.810,96
Recettes globales	16.273.751,21	12.302.182,07
Dépenses globales	16.111.861,14	12.292.996,47
Boni / Mali global	161.890,07	9.185,60

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

5. Fabrique d'église protestante de Tournai – Compte – Exercice 2021 – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 12 février 2022 par laquelle le Conseil d'administration de l'établissement cultuel protestant de Tournai arrête le compte pour l'exercice 2021 comme suit :

Recettes ordinaires totales	€ 23.962,84
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 20.852,84
Recettes extraordinaires totales	€ 26,72
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 26,72
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 7.569,96
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 16.373,37
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00
Recettes totales	€ 23.989,56
Dépenses totales	€ 23.943,33
Résultat budgétaire	€ 46,23

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

6. Fabrique d'église de Saint-Léger – Compte – Exercice 2021 – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 16 février 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel de Saint Léger arrête le compte pour l'exercice 2021 telle que réformée comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 9.033,05	€ 9.033,05
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 52.325,27	€ 52.325,27
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 46.725,27	€ 46.725,27

Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.354,09	€ 2.583,49
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 8.932,29	€ 8.808,94
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 5.600,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 61.358,32	€ 61.358,32
Dépenses totales	€ 11.286,38	€ 16.992,43
Résultat budgétaire	€ 50.071,94	€ 44.365,89

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

7. Rapport annuel de rémunération – année 2021

L'assemblée est invitée à prendre connaissance du rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus, dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

8. Taxe sur les éoliennes – Exercices 2022 à 2025 – Approbation des modifications

L'assemblée se propose, suite aux remarques émises par l'autorité de tutelle, de modifier l'article 5 du Règlement établissant une taxe sur les éoliennes tel qu'adopté en séance du 07 février 2022 comme suit :

« Article 5 : - L'Administration Communale adresse au contribuable une formule de déclaration que celui-ci est tenu de renvoyer, dûment remplie et signée dans un délai de 30 jours.

Le contribuable qui n'a pas reçu de formule de déclaration est tenu de déclarer à l'Administration communale, au plus tard le 30 mars de l'exercice d'imposition, les éléments nécessaires à la taxation.

Conformément à l'article L3321-6 du Code de la Démocratie et la Décentralisation, la non-déclaration dans les délais prévus, la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise entraîne l'enrôlement d'office de la taxe. Dans ce cas, le montant de la majoration sera de 100% la première année, 150% la deuxième et 200% la troisième et les suivantes. »

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

9. Estaimpuis – Cimetière – Création d'un chemin en asphalte – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/T/001 et le montant estimé du marché « Estaimpuis - Cimetière - création d'un cheminement en asphalte » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 93.364,25 € hors tva ou 112.970,74 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

10. Entité d'Estaimpuis – Travaux de voirie 2022 – Marché à lots – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/T/002 et le montant estimé du marché « Entité d'Estaimpuis - travaux de voirie 2022 - marché à lots » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 201.705,45 € hors tva ou 244.063,59 € tva 21% comprise.

Les lots pour ce marché sont les suivants :

- * Lot 1 : rue des Prés tassons - pose d'enrobés estimé à 9.700,00 € htva ou 11.737,00 € tvac 21% ;
- * Lot 2 : rue de Templeuve - aménagement face aux PAV estimé à 78.168,00 € htva ou 94.583,28 € tvac 21% ;
- * Lot 3 : Parking maison communale estimé à 35.945,00 € htva ou 43.493,45 € tvac 21% ;
- * Lot 4 : Enduisage rue saint Brice estimé à 56.100,00 € htva ou 67.881,00 € tvac 21% ;
- * Lot 5 : place de Bourgogne estimé à 21.792,45 € htva ou 26.368,86 € tvac 21% ;

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

11. Cité des Heures-Claires – Cité de Néchin – Réfection des trottoirs – Achat de matériaux – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/F/010 et le montant estimé du marché « Cité des Heures Claires - cité de Néchin - réfection des trottoirs - achat de matériaux » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.248,00 € hors tva ou 49.910,08 € tva 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

12. Néchin – Infrastructures du terrain de football – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2022/BE/T/003 et le montant estimé du marché « Néchin - Réalisation d'un bâtiment pour le club de foot » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.195.903,49 € hors tva ou 1.447.043,23 € tva 21% comprise pour lequel un subsidie sera sollicité auprès d'Infrasports. Les crédits pour ce marché seront inscrits après réception de l'accord d'Infrasports.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

13. Opération de développement rural – Rapport annuel d'activités de la C.L.D.R. 2021 – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver le rapport annuel 2021 de la Commission locale de développement rural.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

14. Plan de cohésion sociale – Programmation 2020-2025 – Validation du rapport financier et du rapport d’activités pour l’année 2021

L’assemblée se propose d’approuver les rapports financier et d’activités du Plan de cohésion sociale de l’année 2021.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

15. Personnel communal – Détachement dans le Cabinet du bourgmestre – Allocation de Cabinet

16. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite

17. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance,

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre